Étude de cas

Protection d’alignement d’arbres proches de la route de par un dispositif métallique simple file de niveau N2 avec raccordement sur un ouvrage béton type parapet :

- Vitesse réglementaire de 90 km/h
- Distance ponctuellement au droit des arbres de 40 cm entre le devant de la glissière et le devant de l’arbre
- Distance de 100 cm entre le devant de la glissière et la crête de talus en dehors de la zone d’alignement d’arbres
- Présences de réseaux souterrains ponctuellement
- De nombreuses entrées sorties riverains

